

## **FR**

### **ANNEXE**

#### **L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) – L'Europe dans le monde Mesure d'aide exceptionnelle concernant le Gabon**

##### **1. IDENTIFICATION**

Action:	Appui aux institutions et à la société civile gabonaise dans la perspective de la transition et des élections
Référence de l'action:	NDICI 2024 / 24
Coût:	2 500 000 EUR (contribution de l'Union européenne).
Ligne budgétaire:	14 02 03 10
Durée:	Maximum 18 mois. L'ordonnateur compétent peut décider d'étendre cette période à deux reprises d'une nouvelle période de six mois maximum, jusqu'à une durée maximale totale de 30 mois, dans les conditions énoncées à l'article 23, paragraphe 6, du règlement (UE) 2021/947.
Service chef de file:	Service des Instruments de Politique Étrangère

##### **2. RÉSUMÉ DE L'ACTION**

L'action vise à soutenir la transition démocratique au Gabon en particulier dans le cadre du processus électoral (élections prévues en 2025), et dans le contexte de la mise en place ultérieure de nouvelles autorités démocratiquement élues.

Un premier volet fournira un soutien institutionnel axé sur le renforcement des institutions gabonaises, en ciblant les autorités de transition et les partis politiques pour des réformes constitutionnelles, juridiques et institutionnelles participatives, inclusives et fondées sur les droits humains. Ce volet contribuera également à assurer un processus électoral apaisé et transparent, à atténuer le risque de violences électorales et ainsi à contribuer à un nouvel ordre constitutionnel démocratique.

Le second volet se concentrera sur le renforcement de la société civile, la prévention des tensions potentielles liées aux élections, la sensibilisation et l'éducation civique et électorale de la population en vue d'une participation active et apaisée au processus démocratique. Ce volet ciblera également les médias dans le but d'identifier et de contrer les discours haineux et la désinformation liés aux élections.

### **3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

#### **3.1 CONTEXTE**

Le Gabon connaît une situation socio-économique difficile, un tiers de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté malgré les ressources naturelles abondantes du pays et le fait qu'il soit l'un des principaux producteurs de pétrole en Afrique. En août 2023, après que la Commission électorale du Gabon déclare Ali Bongo vainqueur, un groupe de militaires de l'armée gabonaise se faisant appeler le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions dénonce le résultat de l'élection, annonce la dissolution de toutes les institutions et ferme les frontières du pays. Les autorités militaires promettent des réformes majeures, y compris des changements constitutionnels et électoraux pour une gouvernance meilleure et plus démocratique, et lancent un processus de transition. Un gouvernement de transition est mis en place et un calendrier de transition est publié en novembre 2023. Une nouvelle Constitution est rédigée par le Comité constitutionnel national pour être soumise à un référendum en novembre 2024. Des élections (présidentielles et législatives) devraient avoir lieu d'ici août 2025, marquant la fin de la transition.

En avril 2024, le Dialogue National Inclusif a émis des recommandations pour une réforme profonde du pays et a défini les grands principes d'organisation de l'Etat et des institutions publiques. Pour l'instant, le processus semble bénéficier du soutien de l'opinion publique. Cependant, les nombreux défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté pourraient, s'ils restent sans réponse, éroder rapidement ce consensus et mettre à l'épreuve les références des autorités en matière de démocratie et de droits humains.

Compte tenu de l'histoire récente de répression et violences liées au processus électoral (en particulier en 2016), il est essentiel de soutenir la préparation d'élections en ligne avec les normes internationales et régionales en matière d'élections démocratiques. La prévention de la matérialisation des risques de tensions politiques et de violence électorale est considérée comme une priorité. Soutenir les efforts du Gabon en faveur de la démocratie serait bénéfique non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional. Il est donc essentiel que l'UE soutienne la démocratie au Gabon en s'attaquant aux principales vulnérabilités civiques et politiques qui pourraient compromettre la nature démocratique du processus de transition.

#### **3.2 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE (NDICI)**

Le risque de tensions politiques liées à la transition et au processus électoral qui y mettra fin, constitue une situation exceptionnelle et imprévue au sens de l'article 4, paragraphe 4 (a), du règlement NDICI. L'urgence avec laquelle les fonds sont requis et l'engagement ferme des ressources disponibles ne permettent pas de fournir une réponse adaptée au moyen de tout autre instrument de l'Union européenne.

L'annexe IV, paragraphe 1, points (a), (d), (n) et (q), du règlement (UE) 2021/947 prévoit spécifiquement le recours au NDICI, pilier réaction rapide pour (a) soutien, par la fourniture d'une aide technique et logistique, aux efforts entrepris par des organisations internationales, régionales et locales et par des acteurs étatiques ou de la société civile pour promouvoir le renforcement de la confiance, la médiation, le dialogue et la réconciliation, la justice transitionnelle ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes, eu égard notamment aux

tensions communautaires et aux conflits de longue durée, (d) soutien au développement d'institutions publiques démocratiques et pluralistes, y compris des mesures visant à renforcer le rôle des femmes dans ces institutions, d'une administration civile efficace et du contrôle civil du système de sécurité, ainsi qu'aux mesures visant à renforcer la capacité des services chargés de faire respecter la loi et des autorités judiciaires chargées de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et toutes les formes de trafic illicite, (n) soutien aux mesures visant à promouvoir et à défendre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit, ainsi que les instruments internationaux y afférents; et (q) soutien aux mesures visant à favoriser le développement et l'organisation de la société civile et sa participation au processus politique, y compris les mesures visant à renforcer le rôle des femmes dans un tel processus et les mesures destinées à promouvoir des médias indépendants, pluralistes et professionnels.

### 3.3 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Probabilité d'occurrence (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact du risque (élevé, moyen, bas)	Stratégie de gestion
Manque d'engagement des autorités	Moyen	Elevé	Le Comité de pilotage du projet est utilisé pour favoriser le dialogue et l'échange.
Durcissement de la situation politique et sécuritaire limitant ou bloquant l'action internationale	Moyen	Elevé	Adaptation du plan d'action aux éventuels changements et décisions politiques prises par les autorités gabonaises.
Changement du calendrier électoral	Moyen	Moyen	Adaptation du plan d'action aux éventuels changements et décisions politiques prises par les autorités gabonaises.

## 4. OBJECTIFS

### 4.1 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'action est de soutenir la transition démocratique au Gabon avant, pendant et après les prochaines élections, prévues en 2025, et dans le contexte de la mise en place ultérieure de nouvelles autorités démocratiquement élues par du soutien à la fois aux autorités et à la société civile.

## **4.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- 4.2.1 Grâce au renforcement de leurs capacités, les autorités transitoires, puis à terme les autorités démocratiquement élues suite aux élections, font des choix éclairés dans la conception et le contenu des réformes constitutionnelles et institutionnelles, pour assurer un processus électoral inclusif, atténuer le risque de violences électorales et contribuer à un nouvel ordre constitutionnel démocratique..
- 4.2.2 Grâce au renforcement de leurs capacités, les partis politiques prennent des mesures pour améliorer leur prise de décision, leurs politiques et leurs processus internes afin d'être plus inclusifs et participer d'une façon apaisée à la vie politique nationale, en particulier pendant le processus électoral.
- 4.2.3 Promouvoir l'inclusion et la transparence du processus électoral en appuyant les organisations de la société civile dans les activités de sensibilisation et d'observation électorale, et renforcer les capacités de la société civile sur les réponses appropriées en cas de tensions électorales.
- 4.2.4 Promouvoir un journalisme sensible au conflit et lutter contre les discours de haine, les risques de violence électorale et la désinformation.

## **5. VOLETS DE L'ACTION ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

**Les principaux résultats/réalisations escomptés** sont, notamment:

**Résultat escompté n° 1:** Les capacités des autorités de transition sont renforcées tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles

Activités (à titre indicatif) :

- 5.1.1 Soutien aux institutions de la transition et en particulier aux ministères de la Réforme des institutions et de l'Intérieur, ainsi qu'au Parlement par l'élaboration de notes d'options et de conseils par exemple sur la rédaction, la communication et la publication de lois et de règlements qui contribuent à l'intégrité électorale et réduisent le risque de violence électorale, ainsi que des lois protégeant la liberté d'association et la liberté d'expression.
- 5.1.2 Soutien aux autorités dans l'opérationnalisation de la nouvelle loi électorale qui régira la fin de la transition (appui technique à la rédaction des décrets d'application, plan de mise en œuvre, etc).

**Résultat escompté n° 2 :** Les capacités des partis politiques sont renforcées en fonctionnement interne, en dialogue entre partis politiques et en élaboration de politiques publiques.

Activités (à titre indicatif) :

- 5.2.1 Formation et accompagnement des partis politiques sur le contenu de la nouvelle loi sur les partis politiques et sur les règles de fonctionnement interne des partis (règlements internes des partis politiques, fonctionnement des élections internes, procédures de prise de décision).

5.2.2 Formation et accompagnement des partis politiques sur le dialogue entre les partis, la formation de coalitions et l'élaboration de standards notamment pour la mise en place d'une charte éthique pour les partis politiques.

**Résultat escompté n° 3:** Les capacités de la société civile sont renforcées pour sa participation active au processus démocratique, au travers d'activités de plaidoyer, d'inclusion et de sensibilisation, en particulier à destination des publics fragiles, des femmes et de la jeunesse ; des campagnes d'information à destination de la population sur le processus électoral sont organisées et l'observation domestique est soutenue.

Activités (à titre indicatif):

5.3.1 Formations à l'éducation civique et politique ainsi que de sensibilisation sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables;

5.3.2 Formations en observation électorale citoyenne pour les observateurs de court terme.

**Résultat escompté n° 4:** Le professionnalisme et la déontologie des médias sont renforcés afin de contribuer à un environnement médiatique apaisé tout au long du processus de transition, garantir l'accès à une information politique de qualité et lutter contre la désinformation et les discours de haine.

Activités (à titre indicatif):

5.4.1 Formations destinés aux médias et journalistes afin de promouvoir réelle inclusion des populations fragilisées dans le processus électoral et à prévenir les conflits et violences électorales potentiels ;

5.4.2 Formations destinés aux médias et journalistes afin d'identifier et de lutter contre les discours de haine et la désinformation.

## **6. MISE EN ŒUVRE**

### **6.1 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>1</sup>.

#### **6.1.1 Subvention: octroi direct (gestion directe)**

##### a) Objet de la subvention

L'objet de la subvention vise à tendre les objectifs spécifiques N° 4.2.3 et 4.2.4 et le résultat escompté N°3 et 4.

##### b) Type de demandeurs visés

Le type de demandeurs visés sont des organisations non-gouvernementales disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain, d'une connaissance appropriée de la

---

<sup>1</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui prime.

complexité de la situation dans la région, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires et de travail dans des environnements d'insécurité.

#### c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à une procédure d'octroi sans appel à propositions se justifie car **l'action vise des situations de crise au sens de l'article 4.4.(a) du Règlement 2021/947, un des cas prévus à l'article 198, point a), et définie à l'article 2, point 22, du règlement financier** à la date de la décision de financement.

#### **6.1.2 Gestion indirecte avec une organisation ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers**

Cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: la capacité financière et opérationnelle du partenaire, la présence et/ou la capacité de mobilisation sur le terrain ; une connaissance appropriée de la complexité de la situation au Gabon ; la capacité d'opérer dans les circonstances complexes prévalant dans la région ; une expertise spécialisée dans les domaines concernés ; et une expérience avérée dans la gestion d'actions similaires.

La mise en œuvre par cette entité entend soutenir le renforcement des institutions de transition et aux partis politiques, ainsi qu'aux réformes constitutionnelles et électorales au Gabon et vise à atteindre les objectifs spécifiques 4.2.1 et 4.2.2 et les résultats escomptés n° 1 et 2.

#### **6.1.3 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles**

Si l'utilisation de la gestion indirecte tel que prévue au point 6.1.2 visant les objectifs spécifiques N° 4.2.1 et 4.2.2 et le résultats escompté N°1 et 2 tel que décrits dans les sections 4 et 5 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, une mise en œuvre alternative en gestion directe (6.1.1) pourra être préférée.

Si l'utilisation de la gestion directe tel que prévue au point 6.1.1 visant les objectifs spécifiques N° 4.2.3 et 4.2.4 et les résultats escomptés N°3 et 4 tels que décrits dans les sections 4 et 5 ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, une mise en œuvre alternative en gestion indirecte (6.1.2) pourra être préférée.

#### **6.2 BUDGET INDICATIF**

La contribution totale de l'Union européenne au titre de la présente décision de financement **n'excède pas 2 500 000 EUR**. Une ventilation entre les différents volets est présentée ci-après, à titre indicatif.

### Ventilation indicative du budget

<b>Volets</b>	<b>Contribution indicative de l'Union (en EUR)</b>	<b>Contribution indicative de tiers (en EUR)</b>
<b>Volet n° 1 : Renforcement de capacités des autorités transitoires, puis à terme les autorités démocratiquement élues ainsi que des partis politiques</b>		
6.1.2 – Gestion indirecte	1 250 000 EUR	s.o
<b>Volet n° 2 : Appui aux media et aux organisations de la société civile dans les activités de sensibilisation et d'observation électorale, ainsi qu'aux réponses aux tensions électorales.</b>		
6.1.1. – Subvention directe	1 250 000 EUR	s.o
<b>Total</b>	<b>2 500 000 EUR</b>	

### **6.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET RESPONSABILITES**

L'action est mise en œuvre en gestion directe pour les objectifs spécifiques 4.2.3 et 4.2.4.

L'action est mise en œuvre en gestion indirecte pour les objectifs spécifiques 4.2.1 et 4.2.2

Elle sera gérée par la Commission avec le soutien des délégations de l'Union européenne pour le suivi de l'action.

### **6.4 SUIVI DE LA PERFORMANCE ET DES RESULTATS ET RAPPORTS**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements apportés, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport est rédigé de sorte à permettre le suivi des moyens prévus et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, descriptif et financier, couvre l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **6.5 ÉVALUATION**

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une évaluation de la présente action ou de ses différents volets.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

## **6.6 AUDIT**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## **6.7 COMMUNICATION ET VISIBILITE**

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément à [Communicating and Raising EU Visibility: Guidance for External Actions](#) La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

## **7. COMPLÉMENTARITÉ, COORDINATION ET SUIVI**

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les activités de coopération et de développement mises en œuvre par l'Union européenne et engagées ou en formulation au Gabon telle que la nouvelle action thématique des droits de l'homme et de la démocratie qui soutiendra la société civile afin qu'elle ait un rôle actif et constructif dans le processus de transition gabonais.

Cette action s'inscrit également dans le cadre des dialogues politiques de l'Union européenne avec les autorités gabonaises.